



MAIRIE DE VITREUX



03.84.81.06.56

mairie.vitreux@wanadoo.fr

Permanences :

Mardi et vendredi

De 14h à 17h

N°6-2024

Séance du 4 octobre 2024

Présents : MM. Sébastien ANGEL, Didier CABESTANT, Lionel CHENILLOT, DI FABIO Rémi, Marc GENTY, Alain GOMOT, Hervé LEVY, Sébastien LAMBERT, PERIARD Damien
Mme Sylvie GRANDPERRIN

Absente excusée : Sonia ABRAHAM qui donne procuration à Hervé LEVY

Secrétaire : Hervé LEVY

Le compte rendu de la réunion du 5 juillet 2024 a été approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

• **Devis APBEnergy : panneaux solaires pour le local cantonnier**

Il est nécessaire d'alimenter électriquement le local cantonnier. Dans un souci d'économie et de respect de l'environnement, Mr Le Maire propose au conseil municipal de poser des panneaux photovoltaïques afin que le local cantonnier soit autonome.

Il présente deux devis de l'entreprise APBenergy - lieu-dit Daudens, 3563 route de la Côte 74570 FILLIERES – qui propose deux variantes :

- un premier devis avec trois panneaux solaires et une batterie 12V 100Ah C10 120Ah pour un montant de 3 316.25 HT soit 4 207.50 € TTC (frais de port inclus de 190 €)
- un deuxième devis avec 6 panneaux solaires et une batterie 12V 200Ah C10 240Ah pour un montant de 5 479.22 € HT soit 6 929.06 € TTC (frais de port inclus 295 €)

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à 10 voix pour et 1 contre :

- **DECIDE** de retenir le deuxième devis pour un montant de 5 479.22 € HT soit 6 929.06 € TTC

- **Assurance du personnel**

Le Maire expose que le contrat d'assurance du personnel arrive à échéance le 31/12/2024. Il souhaite donc renouveler et souscrire un contrat d'assurance garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant ses obligations à l'égard de son personnel en cas de décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité, paternité et adoption.

Il a donné pouvoir au Centre de Gestion pour un appel d'offre.

Le Centre de Gestion a communiqué à la commune les résultats de cette négociation et la décision du Conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 9 juillet 2024 a été de retenir l'offre du groupement CNP ASSURANCES (Cie d'assurance) /RELYENS (courtier), cette offre ayant été jugée économiquement la plus avantageuse par la Commission d'appel d'offres du Centre de Gestion

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-D'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2025 au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion pour la durée du contrat arrivant à son terme le 31 décembre 2028 et relatif à la couverture des risques financiers encourus par la commune en vertu de ses obligations à l'égard de son personnel en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité, et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service, de maternité, de paternité et d'adoption.

-Autorise le Maire à signer le contrat d'assurance à intervenir avec le groupement CNP ASSURANCES/RELYENS déclaré attributaire du marché conclu par le Centre de Gestion, ainsi que toutes pièces annexes.

-Fait le choix pour la commune des garanties et options d'assurance suivantes :

- **POUR LES AGENTS TITULAIRES & STAGIAIRES AFFILIES A LA CNRACL : taux 7.98%**

Tous risques : décès + accident du travail + maladie ordinaire + longue maladie/maladie de longue durée + maternité/paternité/adoption.

Franchise de 15 jours par arrêt sur le risque maladie ordinaire

- **ET/OU POUR LES AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIES A LA CNRACL, LES AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC, (agents relevant du régime général et de l'Ircantec) : TAUX 1.09%**

Tous risques : accident du travail + maladie ordinaire + maladie grave + maternité /paternité/adoption

Franchise de 15 jours par arrêt sur le risque maladie ordinaire

- **Demande de subvention FEADER de l'intervention régionale « investissements dans les dessertes forestières »**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Sollicite l'octroi d'une aide publique dans le cadre de l'intervention régionale "Investissements dans les dessertes forestières", déclinée de l'intervention 73.06 du Plan Stratégique National français en Bourgogne-Franche-Comté, destinée à financer l'opération :

- Prestations de travaux pour *mise au gabarit de 0,130 km de routes forestières, et création d'une place de dépôt/retournement pour le Bois d'Amont et d'une place de dépôt-retournement pour le Bois de Chaubreux ;*
- Prestations de maîtrise d'œuvre des travaux ;
- Prestations réalisées sur les parcelles cadastrales : ZD84, chemin de desserte du Bois d'Amont, et chemin de desserte en limite ZB/ZK
- Les parcelles cadastrales dans lesquelles sont réalisés ces travaux sont propriété de Vitreux.
- Le **montant estimatif des travaux** nécessaires au projet s'élève à . **25085 € HT (A)**
- Le **montant éligible** du projet s'élève à **25085 € HT (B)**
- Le **montant de la subvention** (50%) sollicitée s'élève à **12542.50 € (C)**

- **Devis panneau aire de jeux**

Mr Le Maire présente le devis de l'entreprise Bourgogne-Franche-Comté Signaux pour un panneau à installer sur l'aire de jeux à côté de la salle des fêtes.

Le devis s'élève à 135 € HT soit 162.00 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'accepter le devis de l'entreprise Bourgogne-Franche-Comté Signaux pour un montant de 162 € TTC

- **Assiette, dévolution et destination des coupes 2025**

-Bois du Vaudenay

Sur proposition de l'O.N.F, affouage parcelles 4j, 10a, 10af, 16af et 17r

-Bois d'Amont

Sur proposition de l'O.N.F, affouage parcelles 24aj et 34aj

- **Délibération instaurant une redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de télécommunications.**

Monsieur Le Maire expose que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu au versement d'une redevance en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE :**

1. d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par des opérateurs de télécommunications, à savoir : - 30€ par kilomètre et par artère en souterrain ; - 40€ par kilomètre et par artère en aérien ; - 20€ par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

2. de revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

- **Création du poste de rédacteur.**

Compte tenu de l'inscription sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur territorial au titre de l'année 2024 de l'agent faisant fonction de secrétaire générale de mairie, il convient de modifier l'emploi correspondant.

Le Maire propose au conseil :

La suppression de l'emploi d'adjoint administratif territorial principal 2^{ième} classe à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires au service de secrétaire générale de mairie, et

La création d'un emploi de rédacteur territorial à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires au service de secrétaire générale de mairie à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte la proposition de Mr Le Maire.

- **Devis pour la réparation du plancher du clocher de l'Eglise**

Mr Le Maire explique que les accès aux cloches de l'Eglise sont de plus en plus dangereux. Il est nécessaire de rénover les planchers.

Mr Le Maire présente deux devis :

- Entreprise Pierre Daniel- 1 chemin des Tertres 39350 Vitreux- devis d'un montant de 4 306.00 € HT soit 5 167.20 € TTC
- SAS Prêtre et fils- rue des Artisans 25620 Mamirolle- devis d'un montant de 4 821 € HT soit 5 785.20 € TTC.

Après avoir analysé les deux devis, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de retenir le devis de l'entreprise PIERRE Daniel pour un montant de 4306 € HT soit 5 167.20 € TTC.

- **Questions et informations diverses**

- Saisine CST (comité social territorial) du CDG : modification du RIFSEEP

En raison de la promotion interne de l'agent faisant fonction de secrétaire générale de mairie, il convient de saisir le CST pour modifier les conditions d'attribution du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

- Chapelle du bois des Chaubreux

La famille Courbaud envisage de céder la chapelle qui se trouve au bois des Chaubreux, vide de toutes sépultures, à l'Euro symbolique. Ceci afin de préserver le patrimoine communal. Le conseil accepte cette proposition.

- Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie se déroulera à 9 heures aux monuments aux morts

La séance a été levée à 22h00.

